



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION INTERNATIONALE,
FRANCOPHONIE ET DIASPORA CONGOLAISE**

**MOT DE LA VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'OCCASION DE
L'ENTRÉE DE LA RDC AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Avant d'énoncer nos priorités. Au nom de mon pays je voudrais remercier La République du KAZAKHSTAN, pour avoir inscrit cette traditionnelle cérémonie d'installation des nouveaux membres au conseil de sécurité des nations unies.

La République démocratique du Congo siège aujourd'hui au Conseil de sécurité avec une pleine conscience de la responsabilité que lui confie la communauté internationale. Elle y revient pour la 3e fois exactement 35 ans après.

Cette présence n'est pas circonstancielle. Forte de son expérience marquée par des conflits prolongés, des processus de stabilisation complexes et des efforts continus de reconstruction, la République Démocratique du Congo apportera une contribution utile, lucide et responsable aux travaux du Conseil.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de la participation active de la République Démocratique du Congo au multilatéralisme, notamment à travers ses responsabilités au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine ainsi que de la Conférence Internationale sur la Régions des Grands Lacs.



A ce titre la RDC entend être une voix constructive et engagée.

Guidée par la promotion du multilatéralisme et du respect du droit international.

Pour ce faire le mandat s'inscrit essentiellement sur deux piliers :

1. Paix et Sécurité.
2. Prévention et Résolution des conflits.

S'agissant de la paix et de la sécurité nous contribuerons activement aux réflexions sur l'avenir des opérations de maintien de paix des Nations Unies. En tant que Pays hôte depuis, plus de deux décennies de l'une des plus importantes missions de maintien de la paix, elle a acquis une expérience concrète des défis, comme des limites de ces instruments.

L'expérience démontre également que la paix durable ne peut être dissociée de la justice. La justice transitionnelle, lorsqu'elle est inclusive, crédible et adaptée aux contextes nationaux, constitue un levier essentiel de réconciliation, de cohésion sociale et de stabilité.

En matière de prévention et résolutions des conflits, la République Démocratique du Congo mettra en évidence, d'une part, le lien étroit entre ressources naturelles, gouvernance et conflits ; d'autre part, l'importance de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration conçus de manière holistique, durable et orienter vers la réintégration socio-économique.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,



En siégeant pour la période 2026–2027, la République démocratique du Congo assume un triple engagement : envers son peuple, envers l’Afrique et envers la communauté internationale. Elle exercera ce mandat avec sens des responsabilités, esprit de dialogue et fidélité aux principes et objectifs de la charte des Nations Unis.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo remercie l’Union Africaine et l’ensemble des États membres des Nations Unies pour la confiance accordée à notre pays pour son retour Historique. Nous réaffirmons notre disponibilité à travailler avec tous les membres du Conseil afin de promouvoir la prévention des conflits et la recherche de solutions durables au service de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous Remercie.